

**Secrétariat**

Distr. générale
2 décembre 2024
Français
Original : anglais

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

**Note verbale datée du 29 novembre 2024, adressée au Secrétaire
général par la Mission permanente de la Finlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution [3235 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant le satellite Hyperfield-1A (voir annexe)¹.

¹ Les données sur l'objet spatial référencé dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 2 décembre 2024.



Annexe

Renseignements relatifs à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par la Finlande*

Hyperfield-1A

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Indicatif international du Comité de la recherche spatiale	2024-149CY
Nom de l'objet spatial	Hyperfield-1A
Indicatif national/numéro d'immatriculation	FIN-29-SAT-2024
État d'immatriculation	Finlande
Autres États de lancement	États-Unis d'Amérique
Date et territoire ou lieu de lancement	16 août 2024 à 18 h 56 UTC ; Vandenberg, Californie (États-Unis)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	94,79 minutes
Inclinaison	97,44 degrés
Apogée	513 kilomètres
Périgée	504 kilomètres
Fonction générale de l'objet spatial	Satellite d'observation de la Terre transportant un dispositif d'imagerie hyperspectrale

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Kuva Space Oy
Lanceur	SpaceX Falcon 9

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.